



NOTE D'INFORMATION

Stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur

Auteur : Benjamin Frugier
bfrugier@fimeca.org

Date de publication : 26/02/2018

Contexte

Le gouvernement a présenté le 23 février dernier sa stratégie en matière de commerce extérieur.

Ces mesures s'inspirent des récents rapports publiés sur ce sujet :

- « Le développement de l'offre scolaire internationale » par Agnès Evren (Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France) et Daniel Filâtre (Recteur de l'Académie de Versailles)
- « L'organisation de l'accompagnement à l'export » par Christophe Lecourtier (DG de Business France)
- Propositions formulées par le Sénateur Richard Yung et Eric Kayser sur la thématique « Conquête de l'International » dans le cadre du Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE)

Mesures envisagées

Le plan d'action présenté repose sur quatre volets, déclinés au total en 17 mesures :

- La diffusion d'une culture de l'export et de l'international, par le renforcement de la formation aux langues étrangères et au commerce international
- La réforme de l'accompagnement à l'export par le partenariat approfondi entre l'Etat et les régions
- La réforme des financements export dans le sens d'une plus grande lisibilité pour les entreprises et d'une plus grande compétitivité vis-à-vis de la concurrence internationale
- Une gouvernance de l'export

En ce qui concerne la réforme de l'accompagnement, il faut noter les mesures suivantes :

- Un « guichet unique » en région (mesure 5) : un « guichet unique » de l'export sera créé dans chaque région. Il visera à regrouper autour des opérateurs publics, CCI et Business France, tous les acteurs de l'export - agences régionales de développement, sociétés d'accompagnement et de commerce international, mais aussi acteurs du financement export, autour de Bpifrance et des opérateurs privés - dans une logique de mobilisation coordonnée en fonction des besoins des entreprises.
- Une plateforme de solutions (mesure 6) : Une plateforme regroupant l'ensemble des offres d'accompagnement à l'export et de financement export sera déployée, avec un outil de CRM permettant d'assurer de manière mutualisée le suivi des entreprises.
- Un dispositif simplifié à l'étranger (mesure 7) : Mise en place d'un correspondant unique à l'étranger et expérimentation dès cette année par le retrait de Business France dans 8 pays (Singapour, Japon, Philippines, Hong-Kong, Russie, Norvège, Belgique, Espagne).

En ce qui concerne la réforme des financements, il faut noter les mesures suivantes :

- Des outils plus simples et plus accessibles (mesure 9) : En particulier, les entreprises assurées pourront recevoir dès le début de leur contrat avec Bpifrance Assurance Export une avance de trésorerie à hauteur de 50% de leur budget prévisionnel de prospection.
- Création d'un Pass'Export (mesure 10) : Une nouvelle démarche est proposée aux exportateurs récurrents dans le cadre de leurs demandes de soutien public (assurance-crédit, garantie change, etc). Le Pass'Export prend la forme d'un partenariat de confiance sur-mesure négocié entre l'Etat et un exportateur pour une durée de 3 à 5 ans.

- Sous-traitance (mesure 13) : Afin de tenir compte de la réalité industrielle des filières françaises d'exportation, un outil de soutien financier à l'export va être développé afin de soutenir les sous-traitants d'entreprises exportatrices. Bien que ces sous-traitants, généralement des PME ou ETI, ne soient pas directement exportateurs, il convient de les prémunir des risques associés à l'exportation.
- Financements exports courts (mesure 16) : Création de financements exports court termes (moins de 24 mois)

En termes de gouvernance, il y aura un renforcement de la place des régions dans la gouvernance de Business France et une gouvernance Etat/régions pour le pilotage de la réforme. Par ailleurs, l'approche sera sectorielle, au travers des comités stratégiques de filières.

Pour en savoir plus :

- [Stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur](#)